

L'Ambroisie qu'est-ce que c'est ?

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante colonisant différents milieux : parcelles agricoles, chantiers, bords de route, bords de cours d'eau...



Une nuisance pour la santé humaine

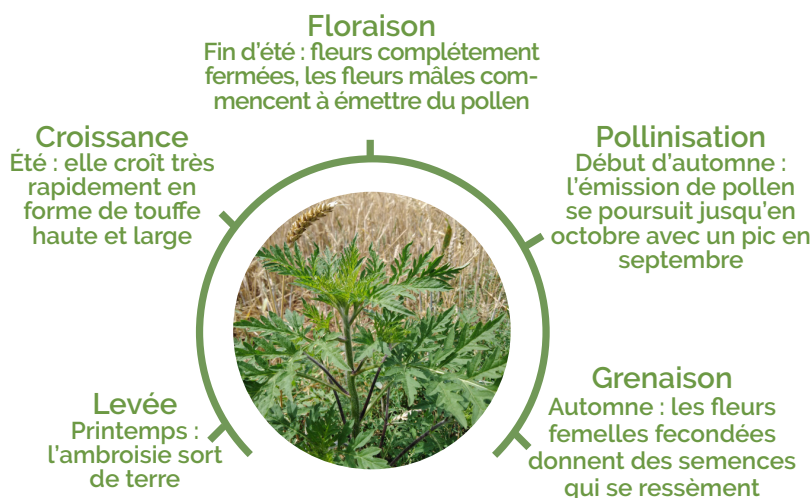
Les pollens d'ambroisie sont très allergisants et peuvent provoquer des réactions en fin d'été. En effet, il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinite survenant en août-septembre et associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires (trachéite, toux), et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambroisie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

En Pays de la Loire, tous les départements sont concernés par un arrêté de lutte obligatoire contre l'ambroisie.

Que faire pour limiter ses nuisances ?

La plante doit être éliminée avant la floraison pour empêcher la pollinisation et avant la grenaison pour empêcher sa propagation.

On peut lutter contre l'ambroisie par arrachage (avec port de gants), par fauchage ou en empêchant son implantation par technique de végétalisation.



Une plateforme de signalement à votre disposition

Si vous rencontrez un foyer d'ambroisie vous pouvez le signaler sur la plateforme interactive signalement ambroisie :

- A l'adresse www.signalement-ambroisie.fr
- Par l'application mobile gratuite Signalement ambroisie
- Par Email : contact@signalement-ambroisie.fr
- Par téléphone : 0 972 376 888

La plateforme signalement ambroisie permet également d'aider à la reconnaissance de l'Ambroisie.

